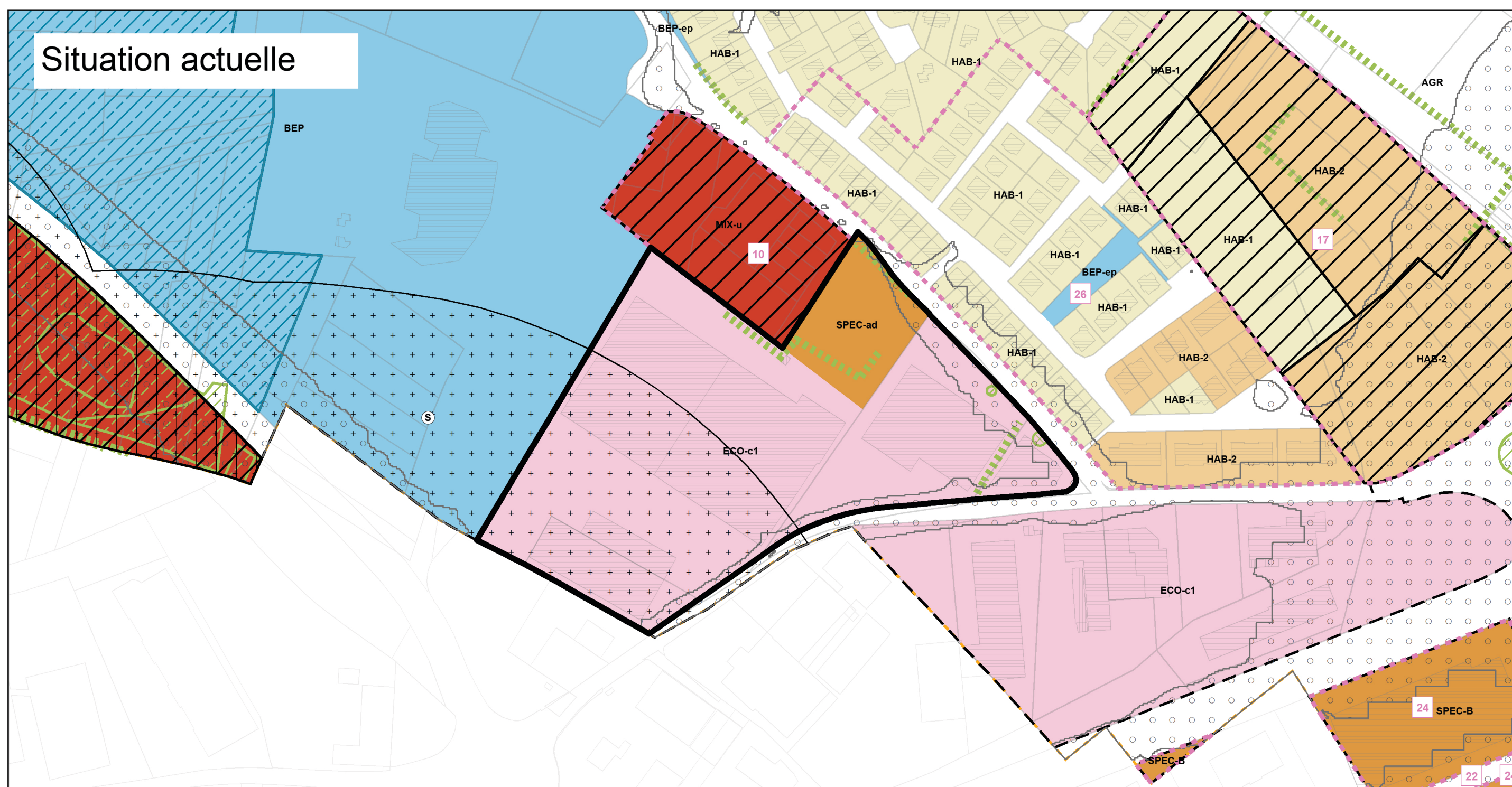
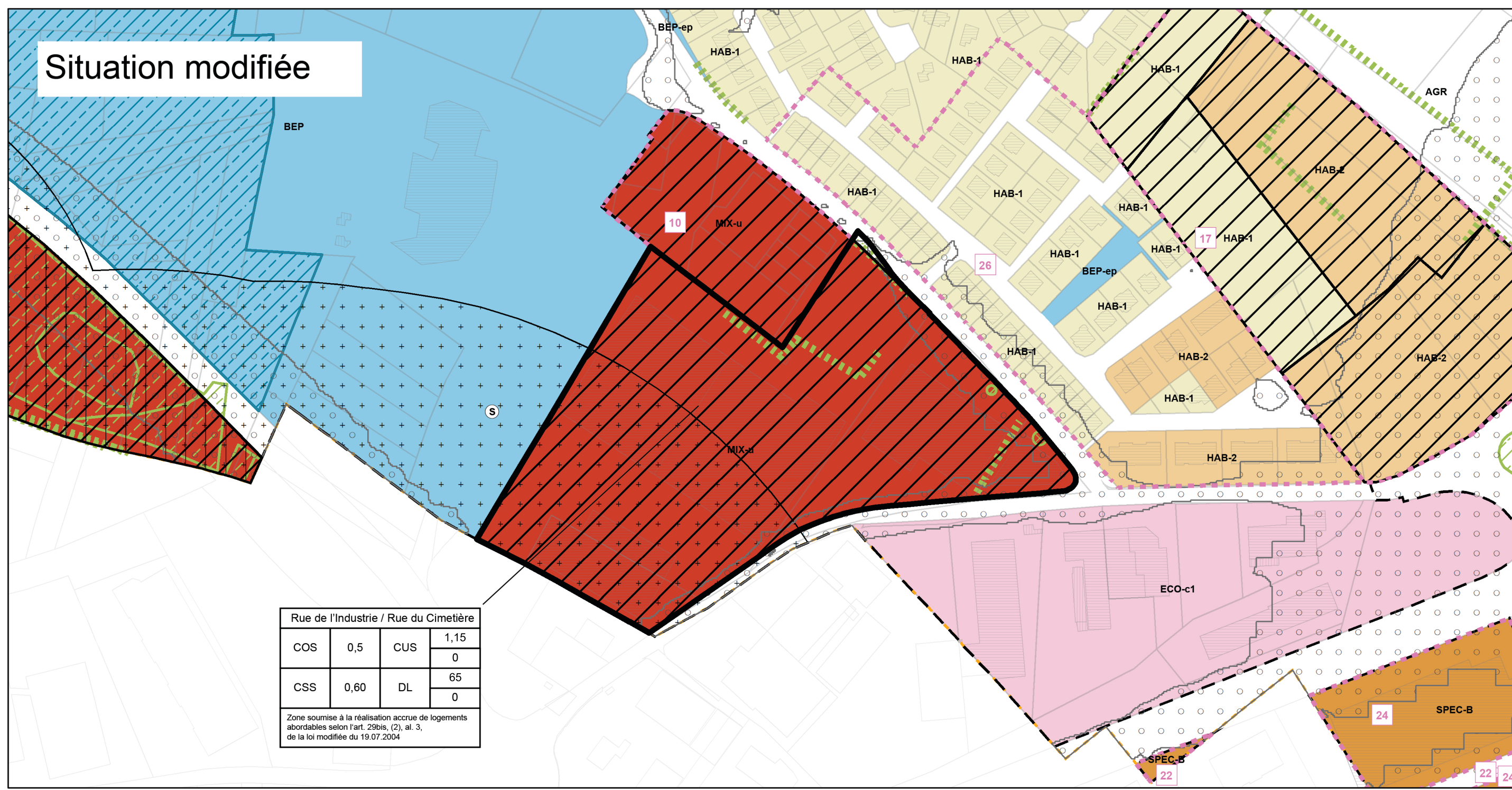


Situation actuelle



Situation modifiée



LÉGENDE

Fond de plan



Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation (Art. 3 PE PAG)		Zones mixtes (Art. 4 PE PAG)	
HAB-1	Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 PE PAG)	MIX-u	Zone mixte urbaine (Art. 4.1 PE PAG)
HAB-2	Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 PE PAG)	BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5.1 PE PAG)
Zones d'activités (Art. 6 PE PAG)		BEP ep	Zone d'espaces publics (Art. 5.2 PE PAG)
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6 PE PAG)		
SPEC-ad	Zone spéciale « Administration » (Art. 7.1 PE PAG)		
SPEC-B	Zone spéciale « Bourmicht » (Art. 7.3 PE PAG)		

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Zones superposées :

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (Art. 15 PE PAG)
	Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 20 PE PAG)
	Zone de bruit (Art. 21 PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés (art. 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

 ponctuel  linéaire  surfacique

Habitats protégés (art. 17 et/ou 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

 Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée à l'intérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Légende complémentaire

Immeuble (source PCN, 2016) Immeuble (source BD-L-TC, 2016)

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 15.3 PE PAG)

Saisine du conseil communal	
Avis de la commission d'aménagement	
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	
Vote du conseil communal	
Aprobation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	
Aprobation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	

MAITRE DE L'OUVRAGE:



OBJET:

MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG « Rue de l'Industrie / Rue du Cimetière »

Situation actuelle et modifiée
PAG partie graphique - plan par localité (extrait)

DATE: octobre 2024	DESSINE: JS	CONTROLE: JS/IVD	ECHELLE: 1 : 2.500	
-----------------------	----------------	---------------------	-----------------------	---



4urba
urbanisme et aménagement
14, rue Vauban L-2663 Luxembourg
Tel.: (352) 220245 E-Mail: info@4urba.lu